

6.4 Migration : créer des voies sûres

Auteur: Les VERT-E-S suisses

Texte

1512 La migration a toujours fait partie de l'histoire humaine. Elle a même été très
1513 importante pour le développement économique de la Suisse. Elle peut aussi être
1514 une source de prospérité, d'innovation et de développement durable. La Suisse a
1515 besoin d'une politique migratoire qui ouvre des voies sûres et offre la
1516 protection nécessaire à celles et ceux qui la requièrent. La « forteresse
1517 Europe » que la Suisse a contribué à ériger aux frontières extérieures de
1518 l'Europe foule aux pieds ces valeurs.

1519 Les pays européens, dont la Suisse, façonnent ensemble la politique migratoire
1520 locale avec les accords de Schengen et de Dublin. Les valeurs européennes
1521 doivent enfin s'y refléter : solidarité avec les personnes qui ont besoin de
1522 protection, respect du droit à l'examen d'une demande d'asile et voies de fuite
1523 sûres. Ce n'est qu'ainsi que les personnes les plus vulnérables auront une
1524 chance d'être protégées plutôt que dénigrées. La Suisse a, en la matière, une
1525 grande responsabilité mondiale étant donné qu'elle a, pendant des siècles, tiré
1526 profit de l'exploitation d'autres régions du monde. Le déclin actuel des moyens
1527 de subsistance et les mouvements migratoires sont étroitement liés à cette
1528 histoire coloniale.

1529 **Dans la prochaine législature, les VERT-E-S veulent atteindre les objectifs**
1530 **suivants :**

- 1531 • Nous nous montrons solidaires : la Suisse a les valeurs humanitaires et
1532 les ressources qui lui permettent de se montrer généreuse dans l'octroi de
1533 **visas humanitaires** et dans l'accueil de personnes reconnues comme
1534 réfugiées (« **programmes de réinstallation** »).
- 1535 • Nous permettons à nouveau **le dépôt de demandes d'asile en ambassade**,
1536 créant ainsi une voie de fuite sûre. C'est surtout bénéfique pour les
1537 femmes et les enfants.
- 1538 • Nous créons un **statut de réfugié-e** pour les personnes qui fuient les
1539 conséquences du réchauffement climatique.
- 1540 • Nous adaptions Frontex pour qu'elle respecte les droits humains. Frontex
1541 doit protéger les réfugié-e-s et non les refouler illégalement, les
1542 précipitant ainsi dans la misère. Quiconque participe à de tels
1543 refoulements illégaux doit en répondre. Nous créons donc dans ce but un
1544 **délit de refoulement illégal (pushback)** spécifique.
- 1545 • Nous nous engageons en faveur de l'adhésion de la Suisse au **Pacte de l'ONU**
1546 **sur les migrations.**

- 1547 • Nous développons des voies d'accès moins restrictives pour la **migration**
1548 **ordinaire dans le but de se former ou de travailler** en Suisse pour les
1549 personnes extérieures à l'Union européenne.

1550 *Souhaites-tu exprimer quelque chose sur le sujet, mais ne sais pas où ? Fais ta*
1551 *proposition ici. Tu peux effacer cette phrase ici et rédiger ta proposition à la*
1552 *place.*